

Débat Public

La mer en débat



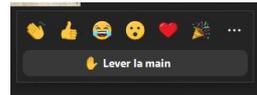
Webinaire participatif

**Environnement marin :
Dans quel état écologique
est la mer ? Quelle protection
actuelle et future ?**

21 décembre 2023

Bienvenue à toutes et tous !

- **Vos micros sont désactivés par défaut**, vous pourrez les rétablir lors des temps d'échanges.
- **N'hésitez pas à réagir dans le tchat textuel (bouton «Discussion»)** pour poser des questions ou exprimer un avis ; ou nous signaler des difficultés techniques.
- **Pour lever la main**, vous pouvez appuyer sur « ALT+Y » ou cliquer sur le bouton « Réactions » puis « Lever la main »
- **Nous vous invitons à vous renommer : Prénom, Nom et éventuellement organisme/association/entreprise.** Pour cela, ouvrez la fenêtre « Participants », faites glisser votre souris à droite de votre nom et cliquez sur « Plus » ou les « ... », puis sur « Renommer »
- **La rencontre est enregistrée** : la vidéo sera mise en ligne sur le site du débat.
- **En cas de difficultés techniques** : écrivez-nous par email à : assistance-zoom@eclectic-experience.net ou dans le tchat textuel sur Zoom.



Les objectifs de ce webinaire participatif

- **Approfondir une thématique spécifique du débat**
- **Prendre connaissance du regard de différents intervenants et acteurs sur le sujet**
- **Vous permettre de vous exprimer (à l'oral et à l'écrit), en plénière et durant des ateliers en sous-groupes.**

Les « règles du jeu »

1. **Ecoute et accueil respectueux de la parole**

A l'égard des intervenants, de l'équipe d'animation, et des participantes et participants (y compris dans le tchat textuel).

2. **Vos questions, avis & recommandations sur la thématique du jour**

Vous pouvez également les partager dès à présent sur la plateforme participative du débat : <https://participer-la-mer-en-debat.cndp.fr/>

3. **Concision & respect des temps de parole**

2 min pour toutes les interventions en plénière et circulation équilibrée de la parole au moment des échanges en sous-groupes.

4. **Transparence & traçabilité des échanges**

La réunion est enregistrée. L'enregistrement des temps en plénière sera mis en ligne sur le site du débat. La restitution des travaux en groupes sera également disponible. Les questions exprimées pourront être versées sur la plateforme participative du débat.

Déroulé du webinaire

Accueil et introduction

- Présentation du débat public et de ses modalités (7')

1. Prises de paroles introductives : présentations des intervenants et échanges (50')

- L'état écologique de la mer
- Quel système de protection en France ? Quels outils pour quelle stratégie ?
- AMP / ZPF : Est-ce un outil de protection efficace ? Comment et avec qui faut-il les déployer ?

2. Discussions thématiques en sous-groupes (45')

3 sujets au choix :

- **Etat de la mer / Etat des connaissances**
- **Comment protéger la mer et les océans ?**
- **Identifier les zones de protections de la biodiversité**

3. Restitution collective et échange libre en plénière (45')

Conclusion et clôture

Faisons rapidement connaissance : Sondage Zoom

Mot introductif : Floran Augagneur

Président du débat public sur la
planification maritime et l'
éolien en mer -
Vice-président de la CNDP

Qu'est-ce que la Commission nationale du débat public (CNDP) ?

- Une autorité administrative **indépendante** (AAI)
- Chargée de veiller au respect du droit constitutionnel à l'information et à la participation du public

« Toute personne a le droit (...) de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement »

(article 7 de la Charte sur l'environnement)

Quel est le rôle de la CNDP ?

Elle est saisie sur certains projets ou planification de politiques publiques pour assurer **l'information et la participation du public**

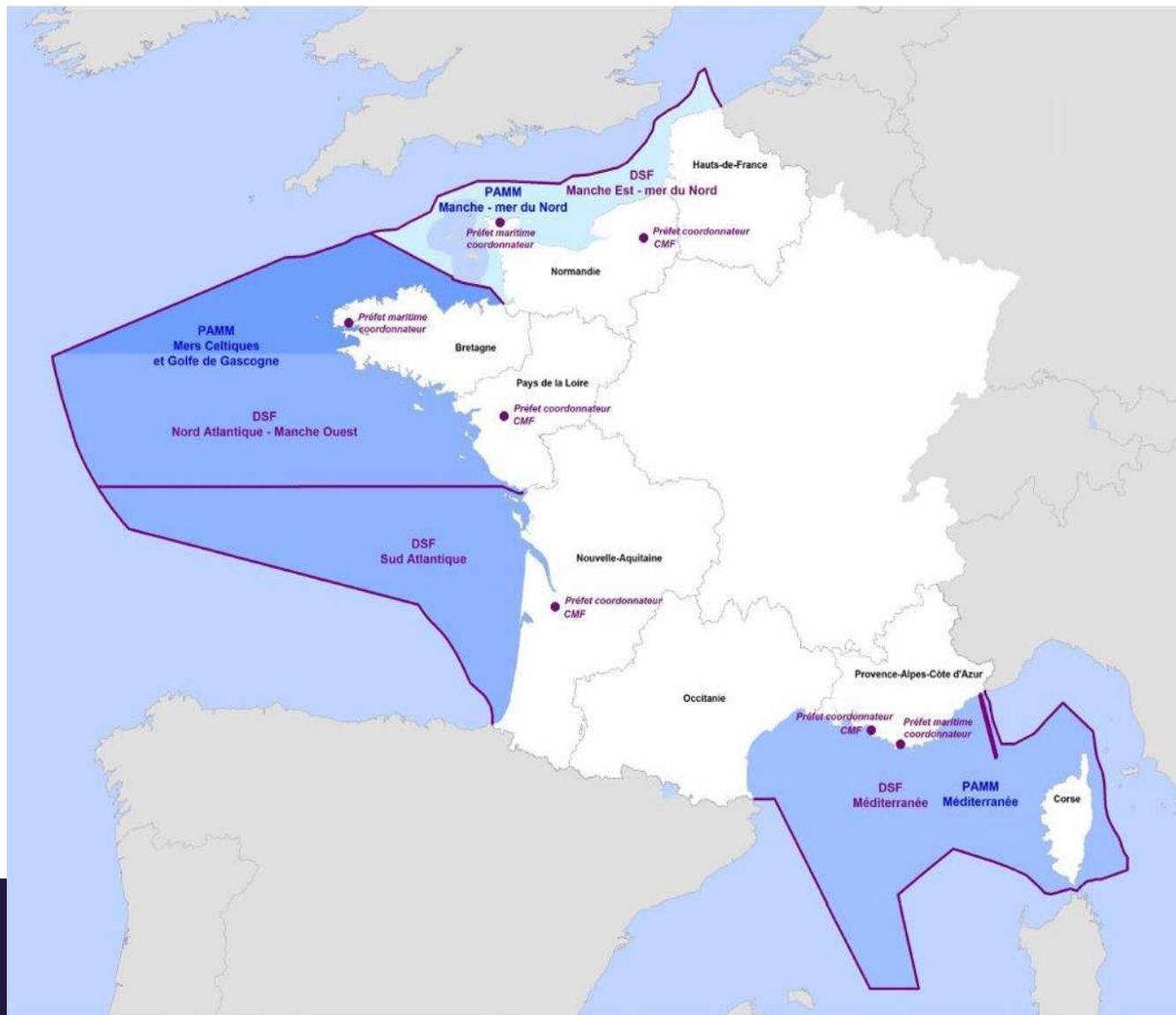
- Transparence, accessibilité et complétude de l'information
- Organisation des échanges
- Restitution de la parole du public
- Reddition des comptes

Le débat public « La mer en débat »

- **Premier débat public de planification maritime**
- Du 20 novembre 2023 au 26 avril 2024
- A la suite d'une saisine conjointe des ministres de la transition énergétique, de l'écologie et de la mer ainsi que réseau transport d'électricité (RTE) portant sur la mise à jour des **documents stratégiques de façade et cartographie de l'éolien en mer**

Un débat national, sur les 4 façades maritimes

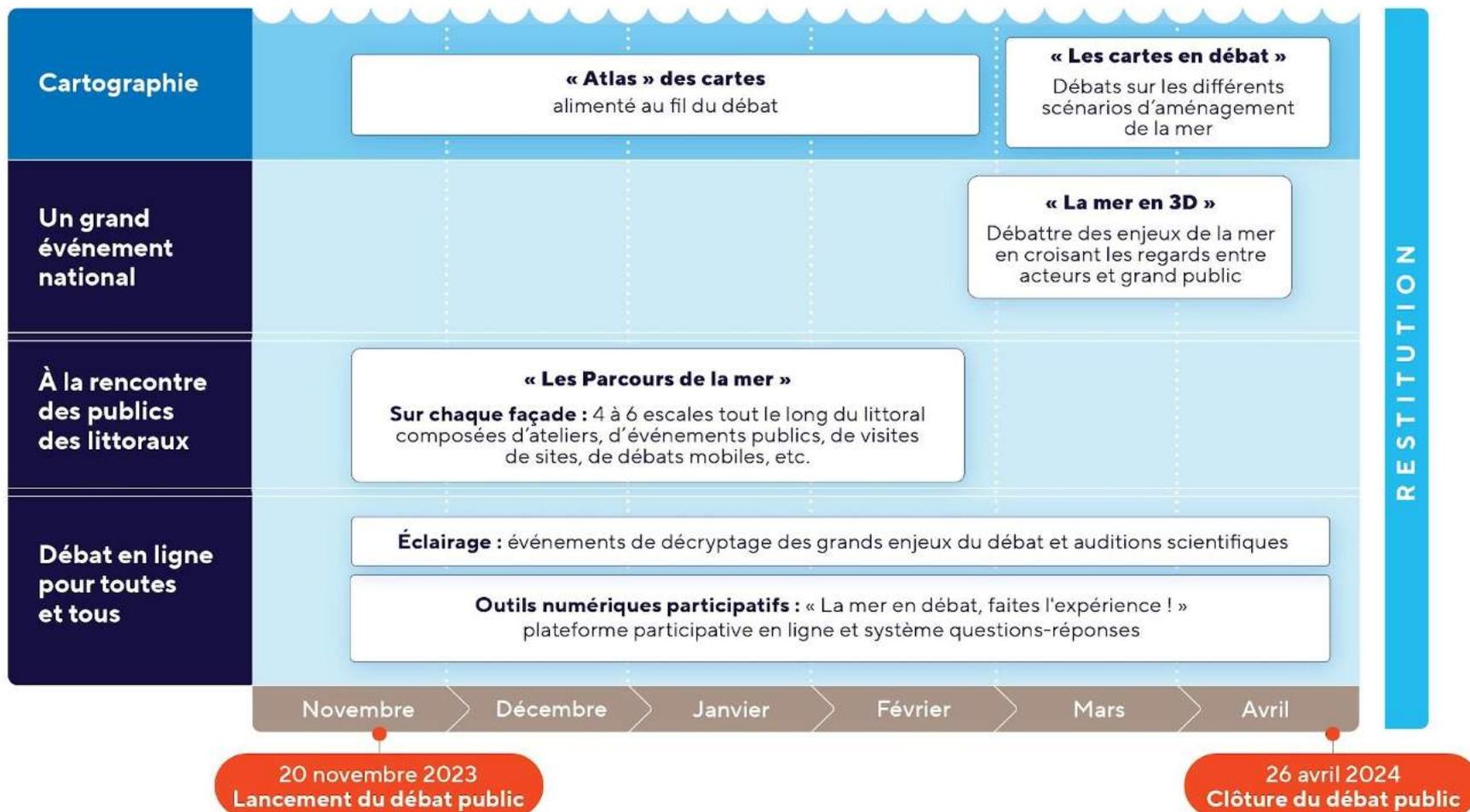
Un débat organisé par une équipe de citoyennes et de citoyens, nommés pour le temps du débat.



Grands thèmes interdépendants :

- Les rapports entre la mer, la terre, la société
- L'environnement, le climat et la biodiversité
- L'éolien en mer et les énergies marines renouvelables
- Les activités maritimes et littorales
- La “gouvernance” et participation du public

Les modalités du débat



Parcours de la mer Bretagne – Pays de la Loire

- 6 **rencontres publiques** en présentiel
- 6 **ateliers en ligne**
- 12 **débats mobiles**
- Des **ateliers fresque** “la mer en débat”
- Des travaux avec des universitaires et des interventions auprès de scolaires
- La participation des publics éloignés
- La participation à l’organisation de réunions locales à la demande des

Parcours de la mer Bretagne – Pays de la Loire

Saint-Nazaire

27 novembre - 7 décembre

Brest

13 - 21 décembre

Saint-Malo

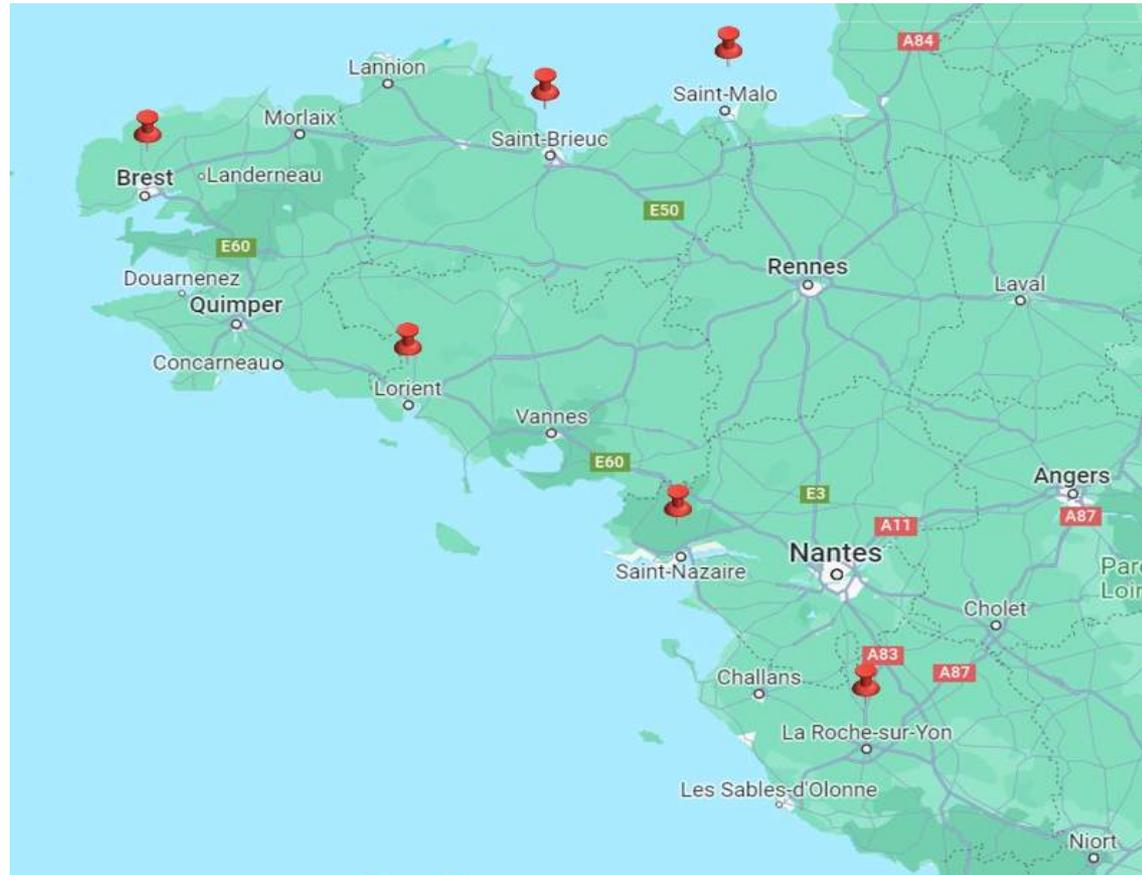
27 janvier - 1er février

Saint-Brieuc

12 - 16 février

Lorient

18 - 22 mars



Enjeux de l'atelier

Karine Besses

Déléguée régionale CNDP
Membre de la Commission
Particulière du Débat Public
(CPDP)

Objectifs de ce webinar participatif

- **Etat de la mer / Etat des connaissances : est-on d'accord sur ces états et les ambitions d'amélioration?**
- **Quel système de protection de la mer aujourd'hui en France ? Quelles logiques d'articulation avec les activités humaines ?**
- **Aire Marine Protégées et Zone de Protection forte : Est-ce un outil de protection efficace ? Comment, où et avec qui faut-il les déployer ?**

Prises de paroles introductives : présentations des intervenants

Une table ronde en 3 temps

- L'état écologique de la mer
- Quel système de protection en France ?
Quels outils pour quelle stratégie ?
- AMP/ ZPF : Est-ce un outil de protection efficace?
Comment et avec qui faut-il les déployer ?

AMP : Aire Marine Protégée

ZPF : Zone de Protection Forte



L'état écologique de la mer

Anne
Souquiere

**Cheffe d'équipe Milieux
Marins dans l'Unité
"Patrimoine Naturel"
(PatriNat),**

**rattachée à l'Office
Français de la
Biodiversité (OFB) et au
Muséum national
d'Histoire naturelle
(MNHN)**

5 minutes



Dans quel état écologique est la mer?

Anne Souquière /PatriNat

21/12/2023



Évaluer l'état des milieux marins : challenges

Pour évaluer l'état écologique du milieu il faut :

- ⇒ Des protocoles d'acquisition + suffisamment de données
- ⇒ Des méthodes d'évaluation (indicateurs)
- ⇒ Des seuils pour distinguer le bon état du mauvais état



Source PatriNat

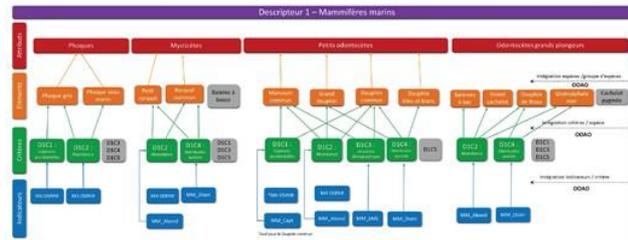
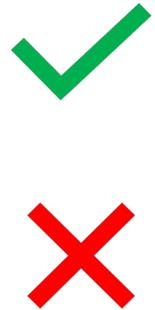


Figure 4 - Processus d'évaluation, pour la façade maritime Nord Atlantique - Manche Océan, de la composante « Mammifères » du descripteur 1 : niveaux d'évaluation et méthodes d'intégration (adapté de IC, 2022). En gris : niveaux d'évaluation non renseignés. La signification des abréviations des indicateurs est spécifiée dans le chapitre 3.4. *Pour le Grand dauphin, sont considérés les différents groupes « résidents », de Grand dauphin côtier et la population de Grand dauphin du large.

Source Pelagis





Evaluer l'état des milieux marins : sources

Différentes sources d'évaluation:

- ⇒ A l'échelle de l'Atlantique Nord Est : OSPAR (2023)
<https://oap.ospar.org/en/ospar-assessments/quality-status-reports/>)
- ⇒ A l'échelle des eaux françaises Atlantique-Manche mer du Nord : Directive habitats faune flore & oiseaux (2019 - <https://inpn.mnhn.fr/programme/rapportage-directives-nature/presentation>)
- ⇒ A l'échelle NAMO : DCSMM-DSF (2023)
https://www.debatpublic.fr/sites/default/files/2023-11/NAMO_Fiche_12_messages_cles_evaluation.pdf)
- ⇒ A l'échelle des masses d'eau côtières : DCE (2019 - <https://atlas-dce.ifremer.fr/map/bassin/LB/>)
- ⇒ A l'échelle locale : aires marines protégées...



L'état des milieux marins en NAMO : synthèse

Beaucoup d'évaluations ne permettent pas de trancher sur l'atteinte ou non du bon état => **état inconnu**

Pour les habitats

Quelques habitats en bon état : **herbiers de zostères, macroalgues des milieux côtiers rocheux, bancs d'hermelles en GdG**

MAIS des alertes sur la majorité des habitats benthiques en raison de nombreuses pressions qui se cumulent

Des signaux négatifs pour les habitats pélagiques avec baisse d'abondance et biomasse pour le plancton

Habitats Benthiques – Façade Nord Atlantique – Manche Ouest		
Grands types d'habitats (GTH) benthiques <i>Seuls les six GTH évalués (sur les 22 présents à l'échelle de la façade maritime NAMO) sont présentés ici.</i>	Unités Marines de Rapportage	
	Sous-régions marines Mers Celtiques (SRM MC)	Nord SRM Golfe de Gascogne (GdG)
Roches et récifs biogènes infralittoraux*	●	●
Sédiments intertidaux	●	●
Sédiments grossiers infralittoraux	●	●
Sables infralittoraux	●	●
Vases infralittorales	●	●
Sédiments hétérogènes infralittoraux	●	●
Autres types d'habitats benthiques	SRM MC	Nord SRM GdG
Herbiers de phanérogames : <i>Zostera noltei</i> et <i>Zostera marina</i> *	●	●
Récifs à <i>Sabellaria alveolata</i> *	●	●
Bancs de maëri*	●	●

● Bon état
● Mauvais état
● Etat inconnu

*Évaluation menée de manière qualitative : combinaison d'indicateurs quantitatifs, de bibliographie et de dire d'experts.

Source Ifremer/Patrinat/OFB

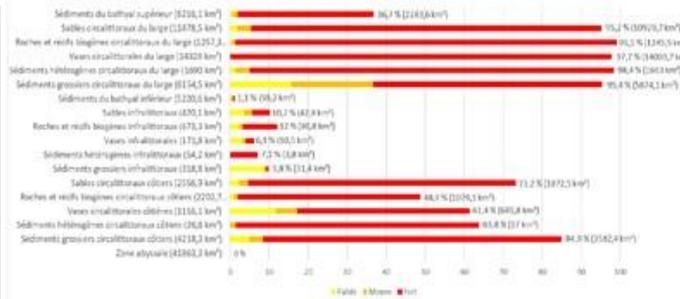
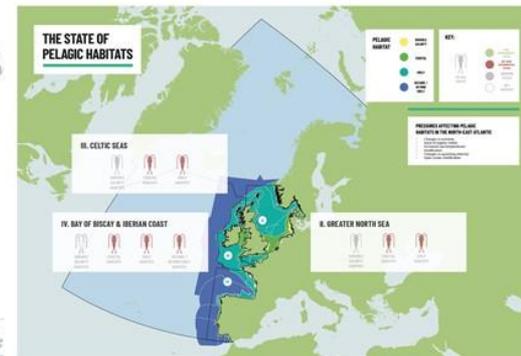


Figure 15 : Proportion (%) et étendue (km²) des grands types d'habitats soumis à risque d'effets néfastes (en lien avec l'abrasion) dans la subdivision nord de la sous-région marine Golfe de Gascogne. En jaune : risque faible ; en orange : risque moyen ; en rouge : risque fort. Les deux grands types d'habitats benthiques intertidaux sont dans un état inconnu.

Source BRGM



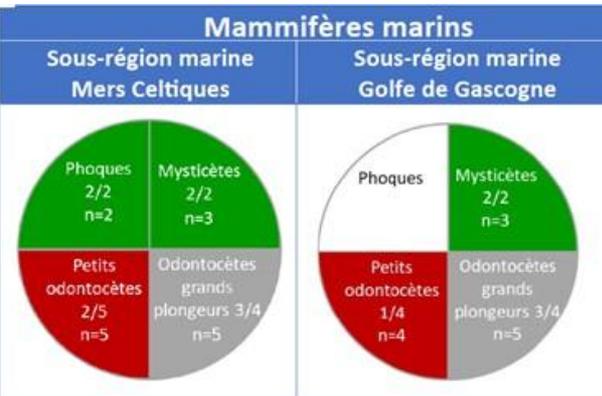
Source : OSPAR, 2023. *Pelagic Habitats Thematic Assessment*. In: OSPAR, 2023: Quality Status Report 2023. OSPAR Commission, London.



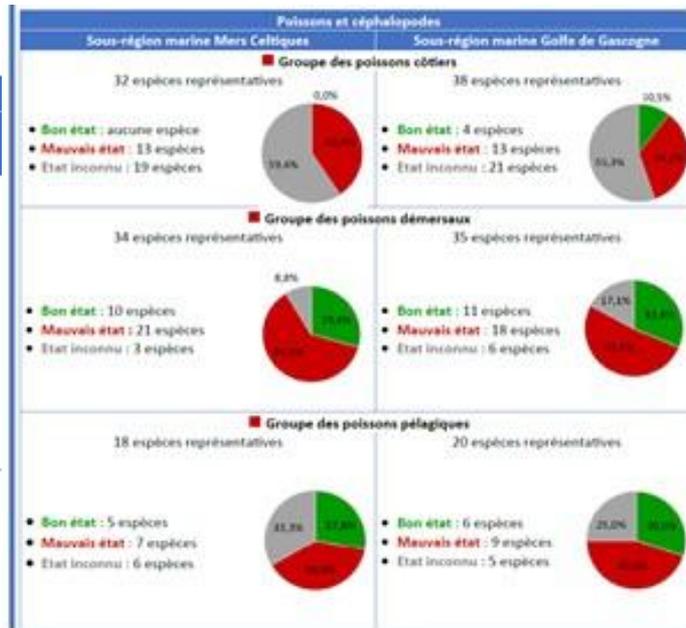
L'état des milieux marins en NAMO : synthèse

Pour la mégafaune (espèces indicatrices) :

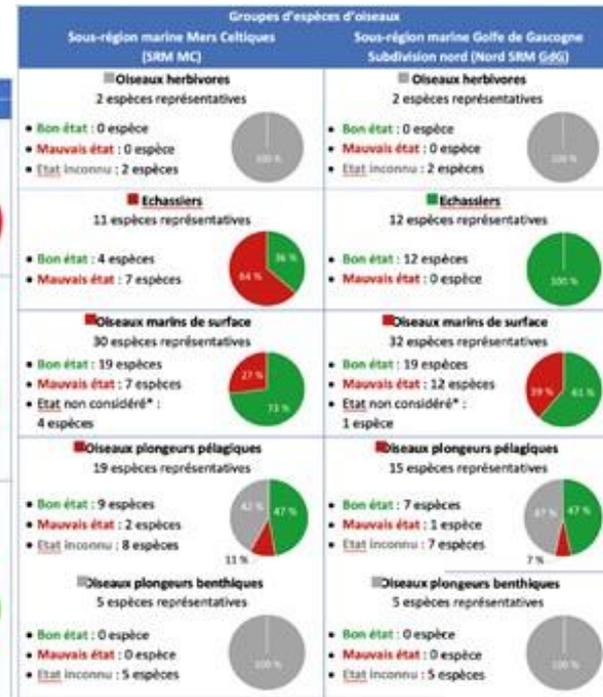
- ⇒ Quelques espèces en bon état : échassiers de GDG, phoques, baleines
- ⇒ Dauphins et marsouins communs en mauvais état
- ⇒ Près de la moitié des espèces de poissons évaluées en mauvais état (poissons démersaux, pélagiques et poissons côtiers de mers celtiques...)
- ⇒ Certains groupes d'espèces d'oiseaux majoritairement en mauvais état : échassiers des mers celtiques, oiseaux de surface nicheurs, plongeurs pélagiques non nicheurs



Source Pelagis



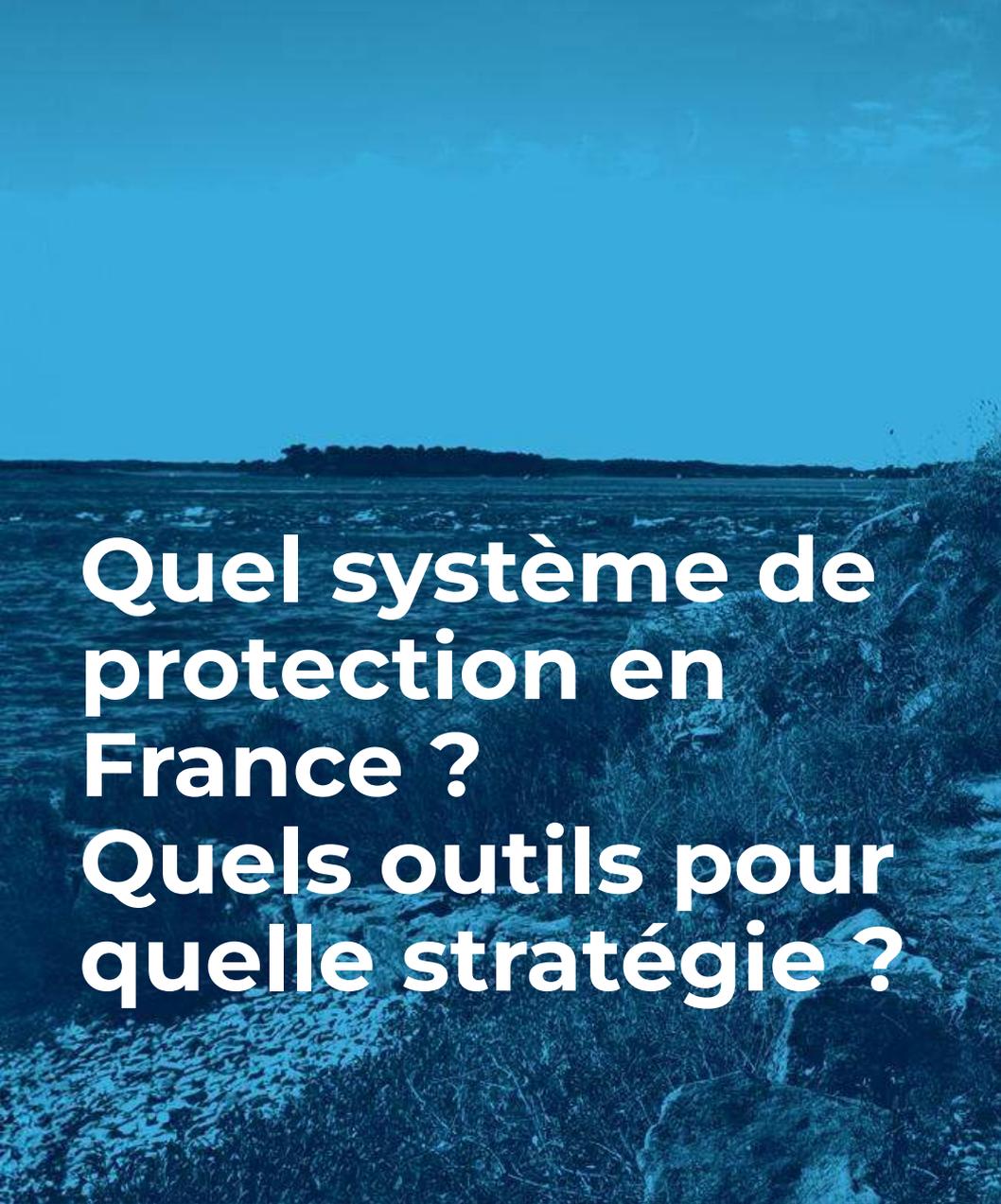
Source Ifremer/Patrinat



Source MNHN



MERCI
de votre attention



**Quel système de
protection en
France ?
Quels outils pour
quelle stratégie ?**

**Ilinca
Mathieu**

**adjoite au chef de
bureau de la politique
des écosystèmes
marins**

**Direction de l'Eau et
de la Biodiversité**

**Ministère de la
Transition écologique
(MO)**

5 minutes

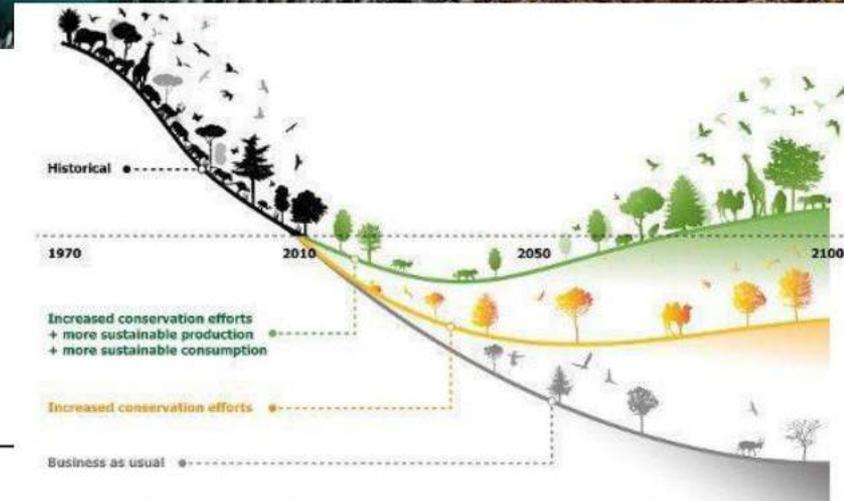
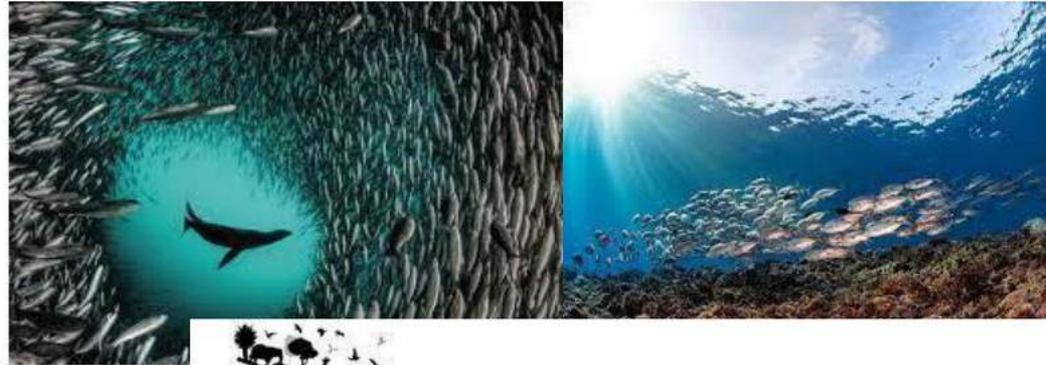


1. Les aires marines protégées, outils de protection de la nature aux modalités variées

Protection et restauration du milieu marin : les cadres de l'action publique

Les océans sont tout à la fois

- un puits de carbone
- un producteur d'oxygène
- une source alimentaire
- une ressource « paysagère » et de loisir



This artwork illustrates the main findings of the article, but does not intend to accurately represent its results (<https://doi.org/10.1038/s41586-010-2905-4>)

Un milieu marin en mauvais état, soumis à de nombreuses pressions anthropiques :

Pollutions des eaux marines

- chimiques
- contaminants
- déchets

Exploitation des ressources et destruction des habitats :

- Extraction de matériaux
- Pêche pro et de loisir

Activités en mer :

- Dérangement
- Pollution (dont bruit, lumière)
- Destruction (mouillages)

Destruction :

- Infrastructures (ports, cultures...)
- Ouvrages de lutte contre l'érosion

80% des déchets en mer
proviennent de la terre ;
70% sont des plastiques

Sont directement
impactées 86% des espèces
de tortues marines,

44% des espèces d'oiseaux
marins

43% des espèces de
mammifères marins

=> En Méditerranée, 80 %
des tortues avec des
plastiques dans l'estomac



Les aires marines protégées

- **Définition commune terre-mer** : « un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, **afin d'assurer à long terme la conservation de la nature** ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés » (UICN, reprise en France)
- **Une réponse aux engagements internationaux** (Convention des Nations Unies pour la diversité biologique) **et communautaires** (directives UE « Nature »)
- **Article L334-1 du code de l'environnement** => liste les outils de protection, réglementaires ou contractuels, reconnus comme des aires marines protégées :
 - 11 catégories nationales,
 - 9 catégories polynésiennes,
 - 15 catégories calédoniennes
 - 9 catégories issues des traités internationaux

= > 44 catégories différentes d'AMP

Les AMP, des outils divers en fonction des objectifs de protection

Outils de protection	Objectifs	Nombre d'AMP existantes	Modalités de gestion des activités	Types d'activités autorisées/interdites
Parc national avec une partie maritime	Protéger des espaces naturels (terrestres ou marins) qui présentent un intérêt spécial, en les préservant des dégradations et des atteintes susceptibles de les altérer.	3	Réglementaire direct via le texte réglementaire créant l'outil et indirecte	Toute action susceptible de nuire au développement naturel de la faune et de la flore, et plus généralement, d'altérer le caractère du Parc national peut être interdite (pêche, chasse, extraction de matériaux...)
Réserve naturelle ayant une partie maritime (nationale, régionale et de Corse)	Soustraire les territoires présentant des habitats et des espèces à enjeux à toute intervention anthropique susceptible de les dégrader.	32 nationales, 3 régionales et 3 de Corse	Réglementaire direct via le texte réglementaire créant l'outil	Toute action susceptible de nuire au développement naturel de la faune et de la flore ou au patrimoine géologique et, plus généralement, d'altérer le caractère de la réserve peut être interdite (chasse, pêche, activités agricoles, en fonction des espèce et habitats à protéger...)
Parc naturel marin	Contribuer à la connaissance et à la protection du patrimoine marin ainsi qu'au développement des activités durables marines.	8	Réglementaire indirect (le conseil de gestion du PNM peut proposer des mesures aux autorités compétentes) et contractuel	Toute activité qui ne répond pas aux objectifs du plan de gestion du PNM peut être réglementée sur proposition du Conseil de gestion du PNM.
Site Natura 2000 avec une partie maritime (Zone spéciale de conservation – DHFF ; Zone de protection spéciale – DO ; Site d'importance communautaire – DHFF)	Conserver ou rétablir dans un état favorable à leur maintien à long terme les habitats naturels et populations d'espèces d'intérêt communautaires pour lesquels le site a été désigné.	255	Contractuel et réglementaire	Seules les activités compatibles avec les objectifs de conservation des espèces et habitats protégés ayant justifié la création du site N2000 sont autorisées : activités de pêche ne présentant pas de risque d'impacter les espèces et habitats protégés, activité ou projet n'ayant pas d'incidence sur les objectifs de conservation du site.
Zone de conservation halieutique	Protéger une zone d'importance fonctionnelle halieutique : zone présentant un intérêt particulier pour un ou plusieurs stades de vie d'une espèce halieutique.	0	Contractuel et réglementaire	Toute activité susceptible de nuire à la protection de la zone fonctionnelle halieutique protégée

Les AMP, des territoires protégés à gérer



Gestionnaire

Les AMP, des territoires protégés à gérer



Gestionnaire



Document de gestion

Les AMP, des territoires protégés à gérer



Gestionnaire



Document de gestion



Instance de concertation
et de gouvernance

Les AMP, des territoires protégés à gérer



Gestionnaire



Document de gestion



Instance de concertation
et de gouvernance



Suivi des objectifs de
protection et évaluation
de l'efficacité

Les AMP, des territoires protégés à gérer



Gestionnaire



Suivi des objectifs de protection et évaluation de l'efficacité



Document de gestion



Accès à des connaissances scientifiques spécifiques, suivi des populations



Instance de concertation et de gouvernance

Les AMP, des territoires protégés à gérer



Gestionnaire



Suivi des objectifs de protection et évaluation de l'efficacité



Document de gestion



Accès à des connaissances scientifiques spécifiques



Instance de concertation et de gouvernance



Surveillance et contrôle des activités

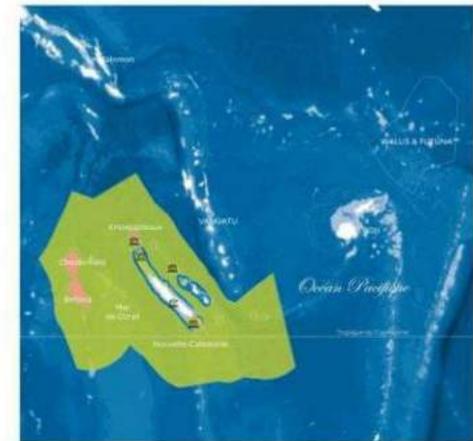
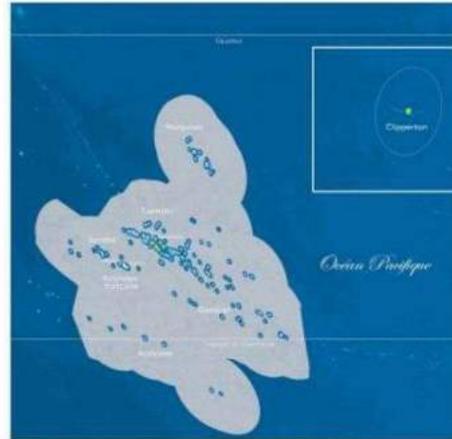
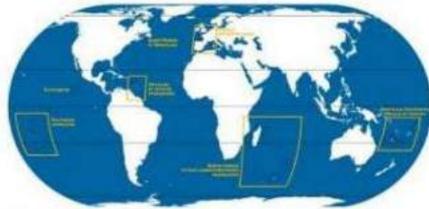
Etat des lieux du réseau actuel d'AMP françaises

Fin 2022, la France comptabilise 589 aires marines protégées, couvrant près de 3 401 300km² soit 33,4% des eaux marines nationales dont :

- 3 parcs nationaux (Port-Cros, Calanques, Guadeloupe),
- 8 parcs naturels marins dont 6 en métropole et 2 dans les outre-mer,
- 255 sites Natura 2000 à composante marine ou exclusivement marins,
- 32 réserves naturelles nationales, dont 10 sont situées en outre-mer : la réserve naturelle nationale des Terres australes françaises dans l'océan Indien, qui s'étend sur 1 662 000km², constitue la plus grande réserve française,
- 3 réserves naturelles de Corse (Scandola, Bouches de Bonifacio, Îles du Cap Corse),
- 3 réserves naturelles régionales
- 1 réserve nationale de chasse et de faune sauvage (Golfe du Morbihan)
- 30 aires de protection de biotope
- 58 terrains attribués au Conservatoire du Littoral
- 6 biens inscrits sur la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO,
- 6 réserves de biosphère
- AMP reconnues au titre des Convention de mer régionale ou de RAMSAR
- AMP au sein des PTOM

En métropole, 366 AMP
dénombrées couvrant
44,8% des eaux marines

Les aires marines protégées



Objectifs de la Stratégie nationale Aires Protégées 2021-2030

30% du territoire national couvert par une aire protégée
=> 2023 : **33,4%**

10% du territoire national en protection forte
=> 2023 : **4,2%**

=> **Mais aussi des objectifs qualitatifs** : améliorer l'efficacité de la gestion, la connectivité des aires protégées, le suivi de l'état de conservation, la pérennité des financements

2. Les zones de protection forte

DFB/ELM/ELM1

16

12/12/2023

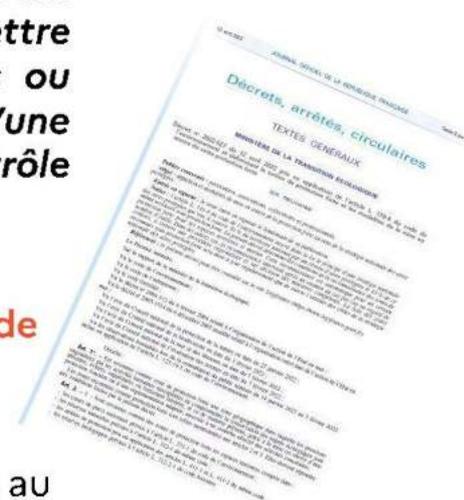
Une démarche de reconnaissance du niveau fort de protection

Une zone de protection forte est « *une zone géographique dans laquelle les pressions engendrées par les activités humaines susceptibles de compromettre la conservation des enjeux écologiques de cet espace sont supprimées ou fortement limitées, et ce de manière pérenne, grâce à la mise en œuvre d'une protection foncière ou d'une réglementation adaptée, associée à un contrôle effectif des activités concernées* ».

Une démarche de reconnaissance du niveau de protection et de la qualité de la gestion



Démarche définie et dont les modalités sont décrites au sein du décret n°2022-527



Une démarche de reconnaissance du niveau fort de protection

Pour le milieu marin, 3 modalités de reconnaissances :

- AMP automatiquement reconnues lorsqu'elles ont été créées après le 12 avril 2022 : cœurs de parcs nationaux, arrêtés préfectoraux de protection et zone de protection renforcée ou intégrale des réserves naturelles
- Ces mêmes outils, créés avant le 12 avril 2022 doivent faire l'objet d'une vérification du respect de la définition de la protection forte pour mise en concordance de la réglementation associée avant le 12 avril 2024
- Les autres espaces maritimes à l'intérieur d'une AMP, peuvent être reconnus comme zone de protection forte après une analyse au cas par cas garantissant la réunion des critères cumulatifs du décret.

Les critères du décret :

1. Réduction significative ou suppression des pressions sur les enjeux écologiques d'importance
2. Objectifs de protection décrits en priorité au sein d'un document de gestion
3. Dispositif opérationnel de contrôle

Des objectifs de développement du réseau

SNAP

10% du territoire national couvert en protection forte

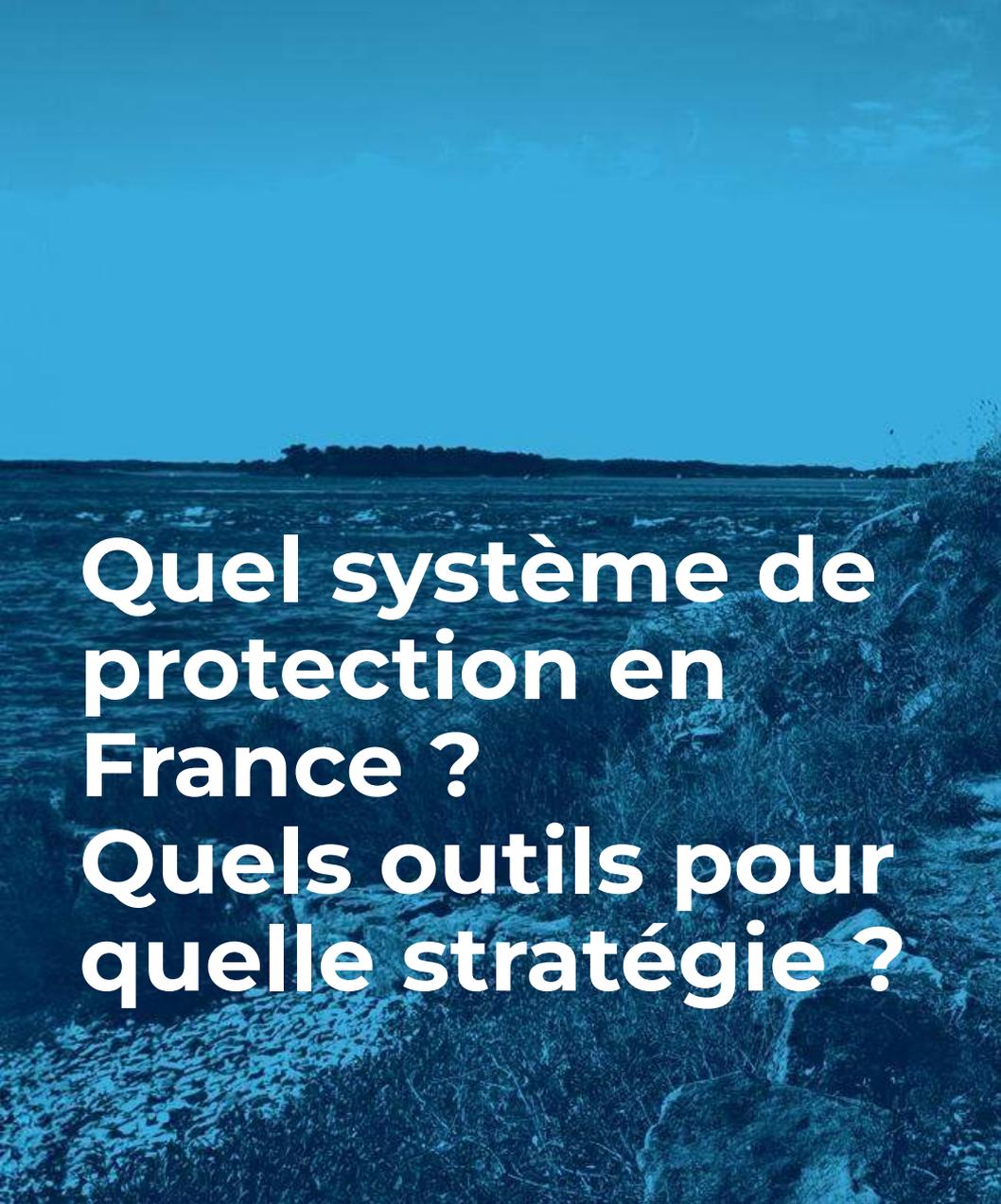
SNB

- 10% du territoire national couvert en protection forte
- 5% de la façade Méditerranée sous protection forte d'ici 2027

DSF

- 1% MEMN
- 3% NAMO
- 3% SA
- 5% MED

=> Mise en œuvre via les DSF



**Quel système de
protection en
France ?
Quels outils pour
quelle stratégie ?**

**Yves-Marie
Paulet**

**Professeur de
biologie et d'
écologie marines
de l'Université à
Bretagne
Occidentale
(UBO)**

5 minutes

AMP, ZPF, Un sujet à entrées multiples

Une entrée « **Espèce** », où la question patrimoniale domine



PNMI



PNMI



© E. Amice

E. Amice

Une entrée « **Habitats et Biodiversité fonctionnelle** », structure, fonctionnalité, espèces clefs, ...



Life Marha



Ifremer



E. Amice



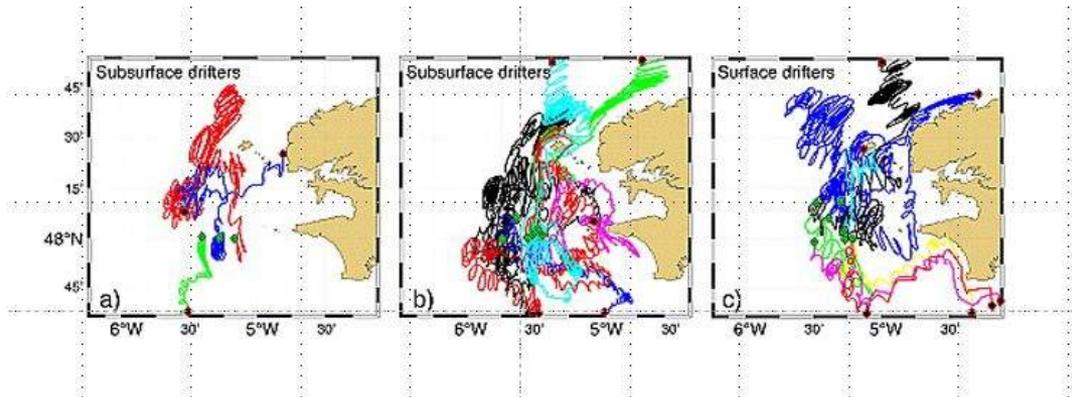
Oceanopolis

Un cadre physique dynamique particulier à considérer

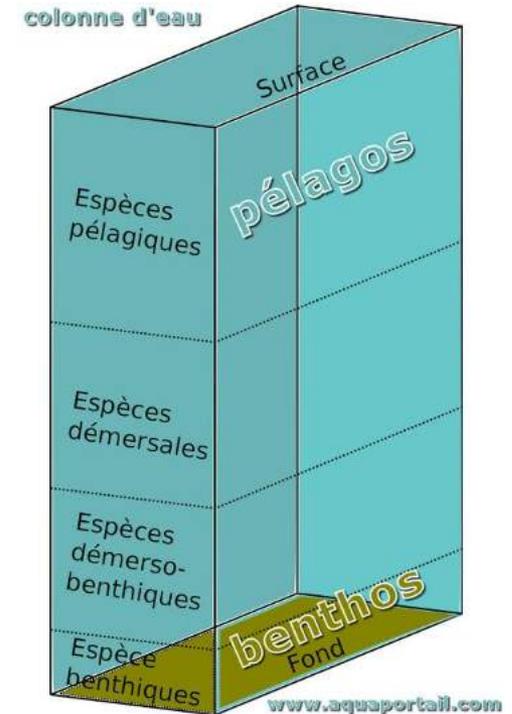
Un monde en 3 dimensions,
Des dynamiques spatiales et temporelles diverses

L'eau n'est pas l'air, Viscosité Densité,
Transport des formes vivantes, des nutriments et des polluants

Un milieu dispersif (courants de marée et courants généraux)



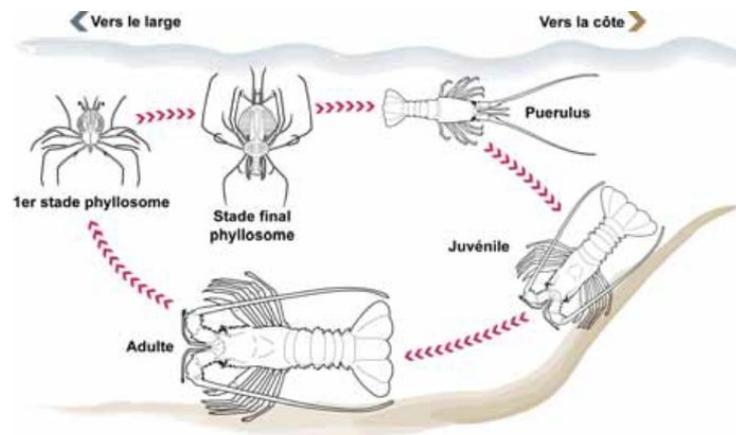
Un monde vivant largement bento-pélagique



Une majorité d'espèces avec cycles vitaux complexes, souvent de type **bentho-pélagique**

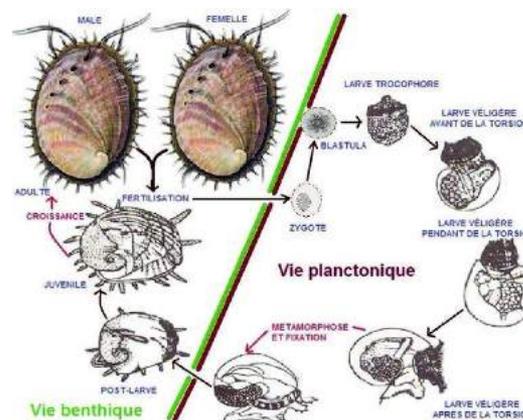
S'accommode mal de la notion «d'espace géographiquement clairement défini »

En fait le cycle de vie se réalise dans un espace 3D en mouvement



(d'après C. Breton)

La langouste

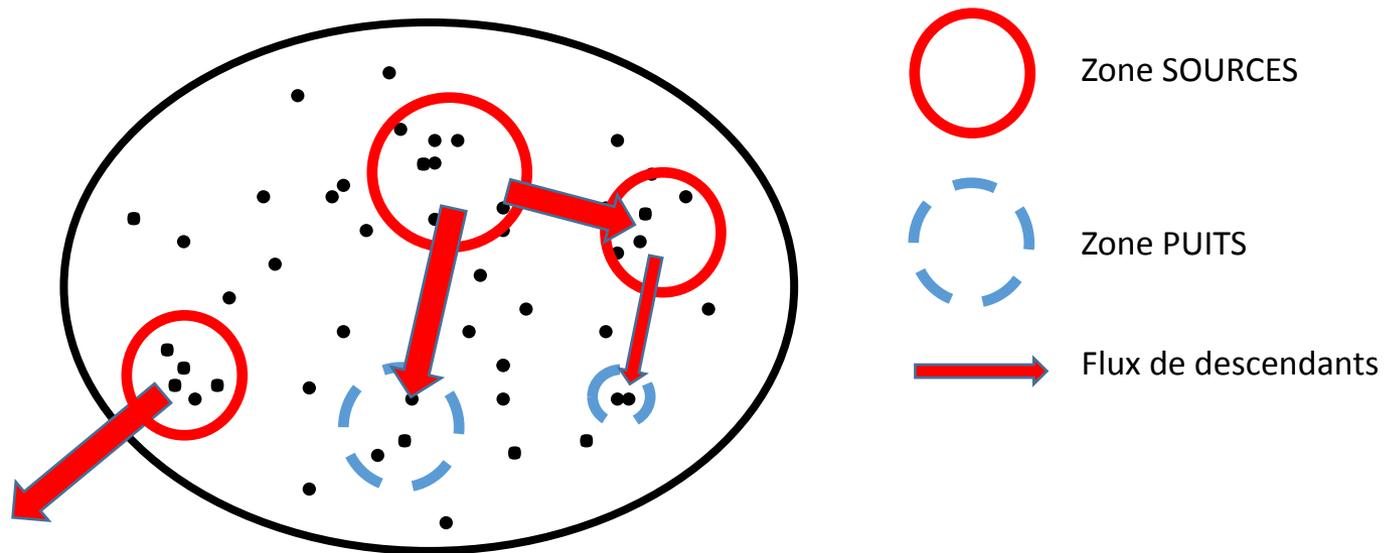


L' ormeau

Connaître les « cycles vitaux » dans leurs dimensions spatiales et temporelles

Identifier les stades cruciaux pour la survie et pour lesquels des mesures de protection forte seraient pertinentes

Les populations animales et végétales marines se distribuent en « **patch** », et reçoivent les effets **d'activités humaines distantes**



Identifier les **Zones émettrices** (sources) : un préalable indispensable au design de ZPF
Essentiel de considérer la **connectivité** des systèmes
Des ZPF pour lesquelles des **activités distantes** doivent être régulées



1

Refonder la protection de la biodiversité à l'aune du changement climatique rapide

A l'origine, des principes de création d'AMP fondés
sur la notion de **patrimoine à protéger et à transmettre**, ce que les anglo-saxons appellent *heritage*

Une biodiversité perçue comme une « **trésor** » à transmettre
Des espèces entrantes dites « invasives » qu'il faut contrôler, limiter, voire éradiquer

Une nouvelle ère où les changements climatiques imposent une révision des concepts,

La biodiversité (située géographiquement) se transforme rapidement
Les espèces migrent vers les pôles, certaines quittent les AMP, d'autres y entrent
Aller vers une gestion qui privilégie **la fonctionnalité des écosystèmes**, et qui optimise **l'accueil de nouvelles espèces, d'une nouvelle biodiversité**



2

Les **Parcs Naturels Marins**, et autres espaces de gestion partagée, des lieux pour une pensée intelligente sur les futures ZPF

Des lieux rares d'acculturation

Des connaissances rassemblées, **milieu naturel + société**, exceptionnelles

Une intrication profonde et vécue des problématiques **Biodiversité** et **Ressources**

Des instances matures et prêtes à la prise de responsabilité





**AMP / ZPF : Un
outil de protection
efficace ?
Comment et avec
qui faut-il les
déployer ?**

**Estelle
Godart**

**Cheffe de la Mission
Coordination des
politiques de la mer et du
littoral**

**Direction Interrégionale
de la Mer (DIRM) - NAMO**

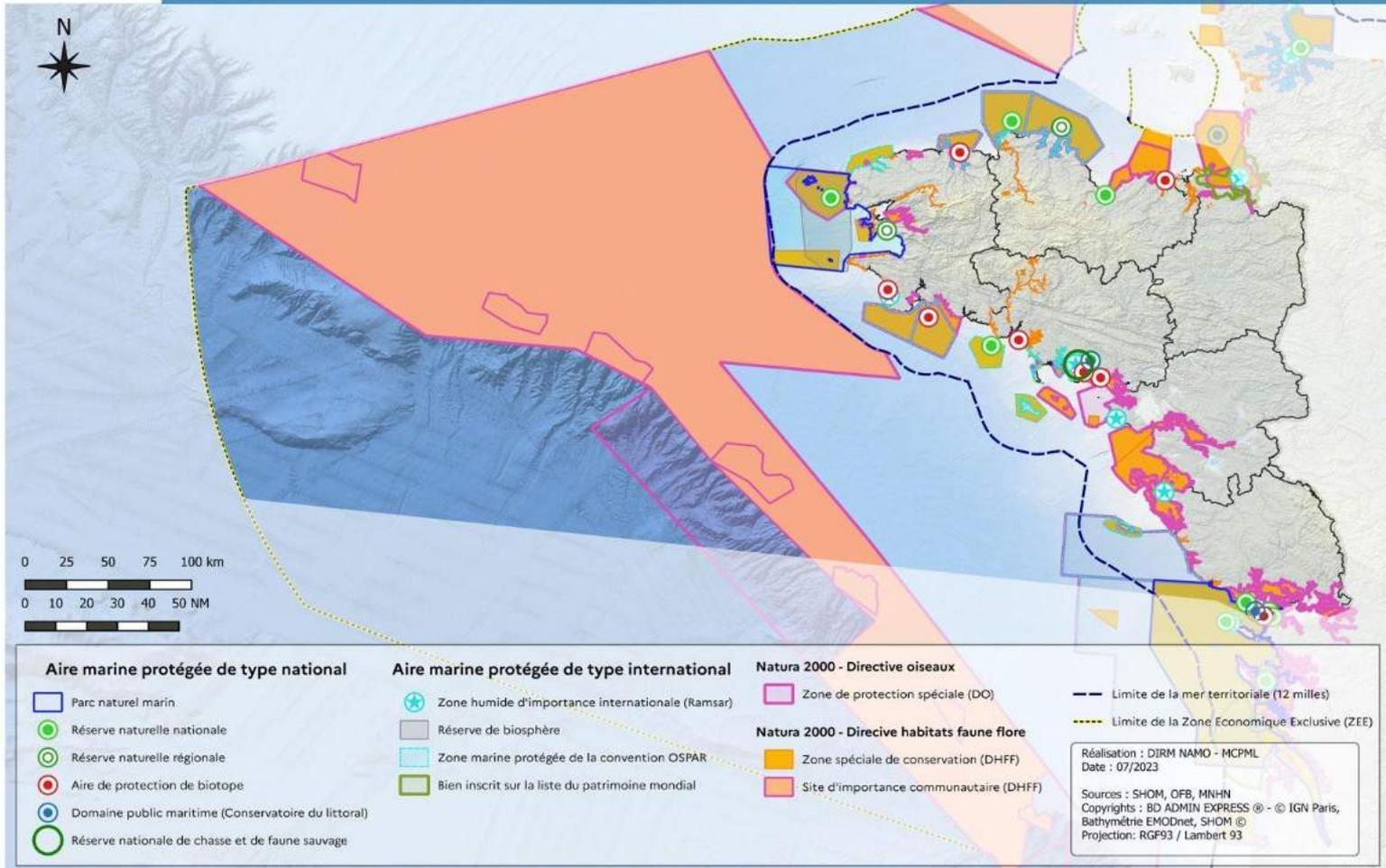
(MO)

5 minutes

Aires marines protégées et zones de protection forte : comment et avec qui sont elles déployées en façade NAMO ?

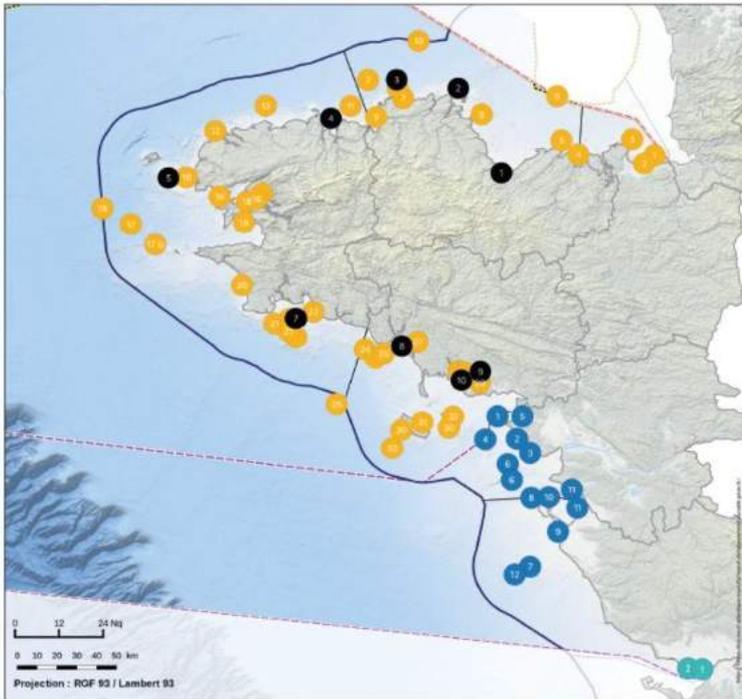


Aires marines protégées sur la façade Nord Atlantique - Manche Ouest



Document Stratégique de Façade nord Atlantique - Manche ouest

Carte de synthèse des secteurs d'étude des ZPF potentielles et existantes sur la façade NAMO



Secteurs d'étude de ZPF* existante ou potentielle

pour la Bretagne :

● ZPF potentielle

● ZPF existante

Pour les Pays de la Loire :

● ZPF potentielle

● ZPF existante

(*) Zone de protection forte

Direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest



Fond de carte

— Limite des 12 milles

--- Zone économique exclusive (ZEE)

□ Limite de département

— Limite latérale de compétence

— des préfets de département

— des préfets de région



Sources : DIRM NAMO, DREAL Bretagne et Pays de la Loire

Copyrights : © IGN Paris 2015, SHOM ©, GeoLA.fr, Bathymétrie EMODnet

Réalisation : DIRM NAMO/MCPML

Date : 03/2022



LISTE DES SECTEURS D'ÉTUDE ZPF EN BRETAGNE

Les pastilles et numéros renvoient aux cartes de synthèse et à l'atlas cartographique de la région Bretagne par secteur DCSMM.

SECTEUR DCSMM	X SECTEURS D'ÉTUDE ZPF EXISTANTES O SECTEURS D'ÉTUDE ZPF POTENTIELLES		ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX IDENTIFIÉS DANS LE CADRE DU DSF
1	6	Baie du Mont-Saint-Michel - Ste Anne	Enjeux majeurs - Habitats biogéniques : récifs d'hermelles
2	6	Baie du Mont-Saint-Michel	Enjeux forts - Dunes hydrauliques de sables coquilliers - Zone de reproduction du gravelot à collier interrompu
3	6	Baie du Mont-Saint-Michel Ile des Landes	Enjeux forts - Colonies d'oiseaux marins
1	9	Baie de Saint-Brieuc "fond de Baie"	Enjeux non précisés dans le DSF - Zone fonctionnelle pour les oiseaux d'eau migrateurs et hivernants Hivernants : - Bernache cravant, canard siffleur, huîtrierpie, bécasseau maubèche, chevalier combattant, barge rousse, courlis cendré. - Migrateurs: - Chevalier gambette, courlis corli
4	9	Archipel des Ebihens	Enjeux forts - Colonie d'oiseaux marins
5	9	Cap d'Erquy - cap Fréhel	Enjeux majeurs - Zones de nidification d'oiseaux marins : guillemot de Troil, pingouin torda, et autres enjeux oiseaux marins nicheurs (cormoran huppé, mouette tridactyle, fulmar boréal, goélands, ...)

Direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest

LISTE DES SECTEURS D'ÉTUDE ZPF EN PAYS DE LA LOIRE

Les pastilles et numéros renvoient aux cartes de synthèse et à l'atlas cartographique de la région Pays de la Loire par secteur DCSMM.

SECTEUR DCSMM	X SECTEURS D'ÉTUDE ZPF EXISTANTES O SECTEURS D'ÉTUDE ZPF POTENTIELLES		ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX IDENTIFIÉS DANS LE CADRE DU DSF
1	19	Ile Dumet	Colonies d'oiseaux marins et zones d'alimentation : Enjeu majeur - Goéland brun Enjeu fort - Goéland marin Enjeux moyens - Cormoran huppé, goéland argenté, grand cormoran, sterne Pierregarin
2	19	Petit traict du Croisic	Site d'hivernage pour les oiseaux d'eau : Enjeux forts - Avocette élégante, barge à queue noire, bécasseau variable, bernache cravant, canard pilet, canard souchet, grèbe esclavon, spatule blanche
3	19	Îles de la baie de la Baule (en particulier Pierre Percée)	Colonies d'oiseaux marins et zones d'alimentation : Enjeu majeur - Goéland brun Enjeu fort - Goéland marin Enjeux moyens - Cormoran huppé, goéland argenté, grand cormoran, sterne Pierregarin
4	19	Plateau du Four	Enjeux forts - Habitats biogéniques : laminaires
5	19	Herbier des marais du Mès	Enjeux forts - Habitats biogéniques : herbiers de zostère naine

La reconnaissance en protection forte

En mer, les zones de protection forte peuvent être reconnues :

- soit **automatiquement** dans le cas des outils juridiquement les plus protecteurs par nature (cœurs marins des parcs nationaux, zones de protection renforcée des réserves nationales, arrêtés de protection),
- soit, pour les autres catégories d'aires marines protégées, **après analyse au cas par cas validée par le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, sur avis scientifique** évaluant l'absence ou le niveau fortement limité d'impacts des activités humaines sur les espèces et les habitats présents dans la zone considérée.

Un espace naturel protégé ou en projet de protection doit réunir les 3 critères suivants pour être considéré comme une zone de protection forte

CRITÈRE 1

Disposer de mesures de gestion ou de réglementation des activités permettant de diminuer très significativement voire de supprimer les pressions sur la biodiversité remarquable, sur une zone ayant une cohérence écologique par rapport à cette biodiversité



ZONE DE PROTECTION FORTE



CRITÈRE 2

S'appuyer sur un document de gestion, définissant des objectifs de protection de cette biodiversité marine



CRITÈRE 3

Bénéficier d'un dispositif opérationnel de contrôle du respect de la réglementation par les usagers sur la zone

Source : Décret n° 2022-527 du 12 avril 2022

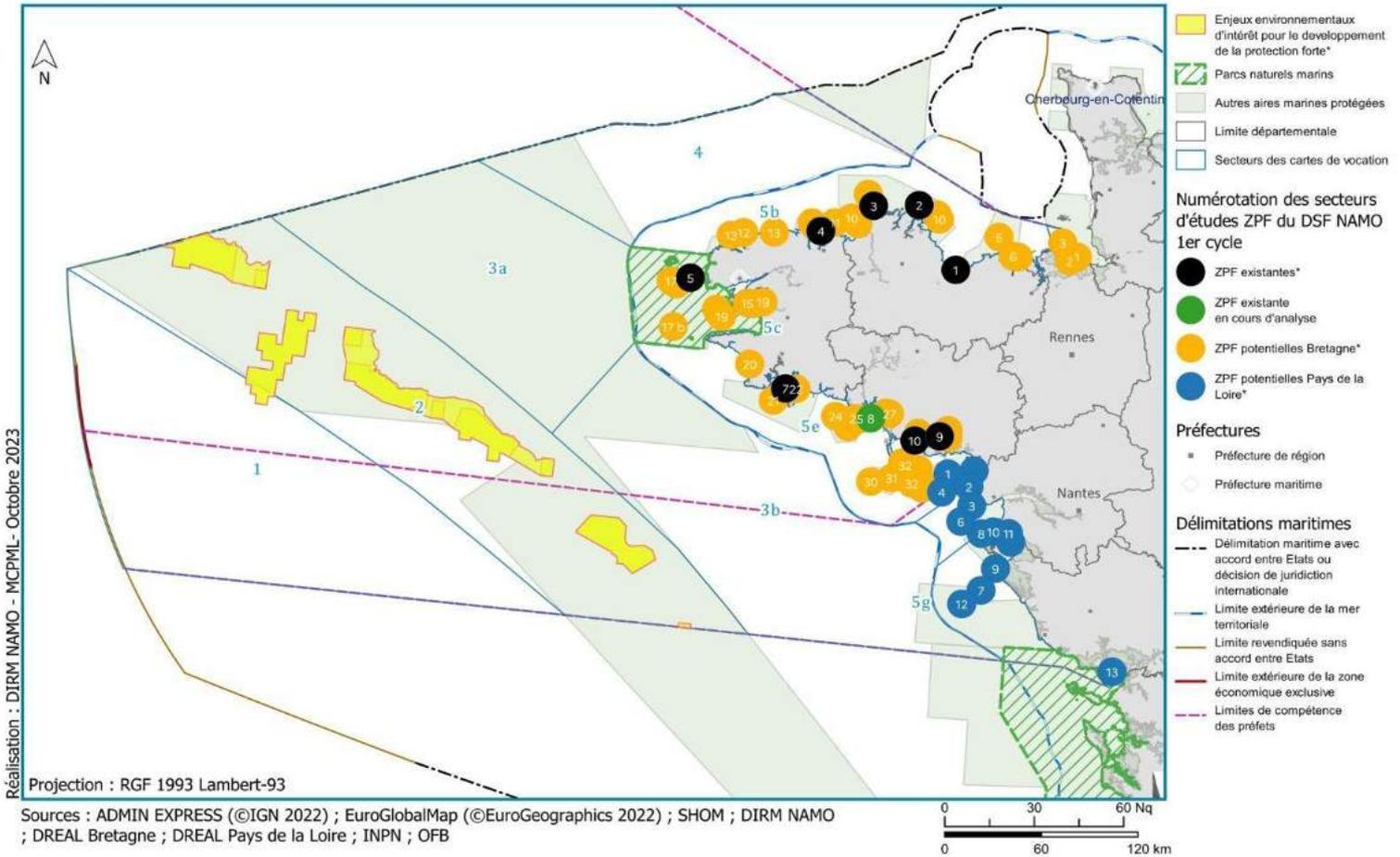
strabœc' 2023

Mise à jour de la stratégie de façade : identification des secteurs pour développer la protection forte en mer

Façades	Cibles
MEMN	1 %
NAMO	3 %
SA	3 %
MED	5 %

Façade maritime Nord Atlantique Manche Ouest

Carte d'identification des enjeux environnementaux d'intérêt pour le développement de la protection forte



* https://www.dirm.nord-atlantique-manche-ouest.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/dirn_namo-tome_1-annexe_2-zpf_finale_compress_moy_cle71a4ca.pdf



**AMP / ZPF : Un outil
de protection
efficace ?
Comment et avec
qui faut-il les
déployer ?**

**Elodie
Martinie-Cousty**

**Vice-présidente du
CESE**

**Administratrice et
pilote du réseau
Océan-mer et Littoraux
de France Nature
Environnement (FNE)**

5 minutes

Les aires marines protégées et les Zones de protections fortes
Façade Nord Atlantique Manche Ouest
Débat Public « La Mer en Débat » 21 décembre 2023



AMP/ZPF : ça sert à quoi et comment ?

LA BIODIVERSITE = ASSURANCE VIE

les AMP c'est fait pour protéger : CNUDM article 192 et 193

- AMP créées dans un esprit de développement durable **PNM** , RNR, RNN (rmarines) et de protection de certains habitats et espèces , **Natura 2000 (Copil)** : **mesurer les impacts des activités et les réduire pour maintenir objectifs de conservation des écosystèmes / évaluation d'incidence / étude d'impacts**

- ZPF existantes : Cœur de Parc Nationaux , APB , ZPI et ZPR de RNN (7 îles) sont réellement protectrices . Gestionnaire Etat ou Asso de protection de la Nature (objet premier des statuts)

Aucune activité ayant une incidence sur l'environnement /décret de création



Une ZPF : Une Aire marine protégée réellement en protection stricte , la seule à offrir autant d'aménités environnementales:

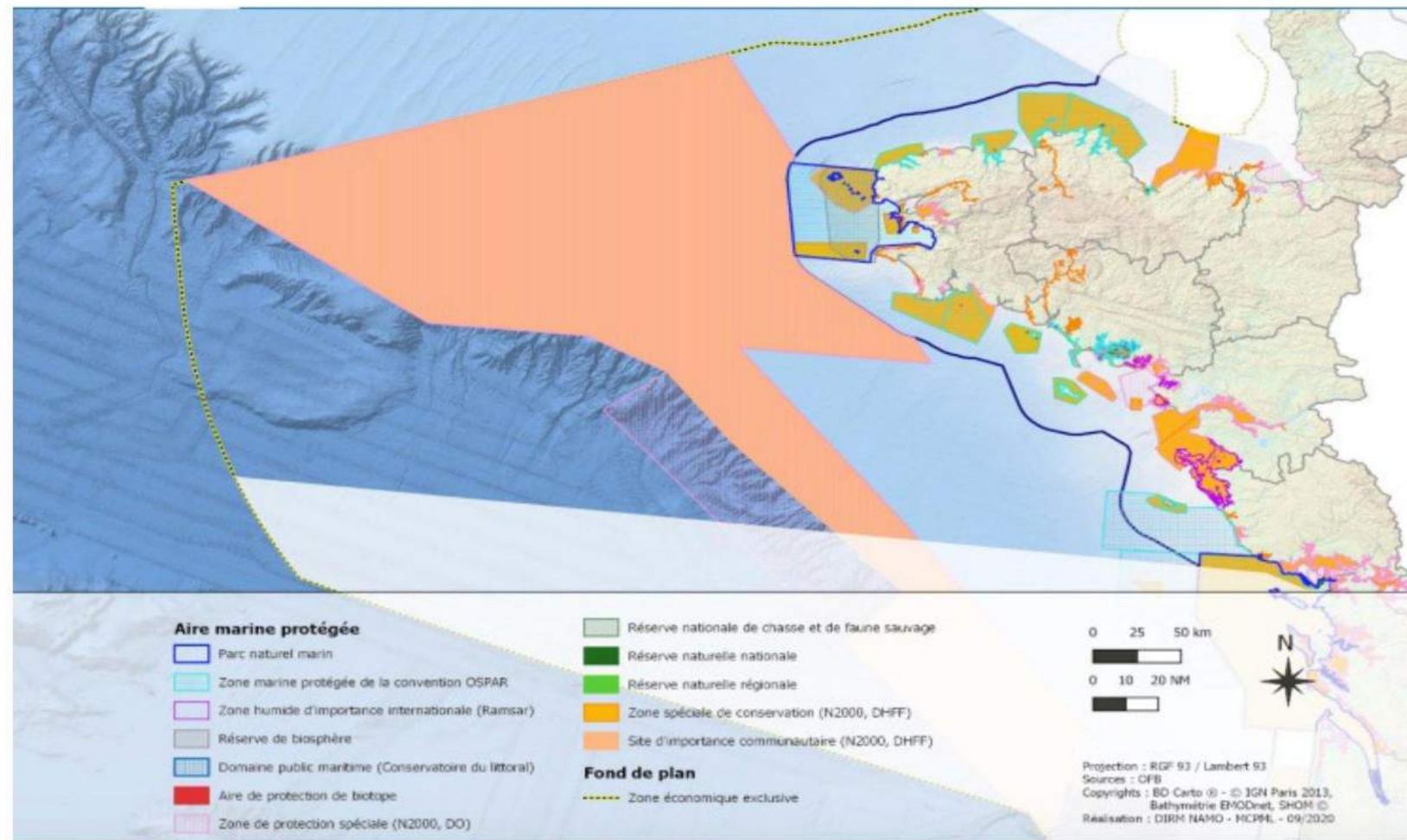
Toutes les études scientifiques existantes (+ 22 000) et récentes montrent que les zones de protection stricte ou forte , pour peu qu'elles soient grandes , et idéalement anciennes :

- Atténuation des effets du changement climatique (séquestration du carbone), production d'oxygène , protection des côtes
- Capacité augmentée de reproduction des espèces , augmentation de la biodiversité et de la biomasse, la taille des poissons
- Par effet de débordement , la ZPF augmente les revenus des pêcheurs , mais aussi l'économie littorale

Les AMP qui n'offrent pas de réelle protection ne se distinguent pas des zones maritimes non protégées, cas de la France et du P.



NAMO: 48,5% d' AMP mais 0,06% de ZPF



Le cumul des impacts existants dans les AMP pas mesuré voire inexistant

De nombreuses activités n'ont pas encore mesuré leurs impacts en vue de les Eviter , les Réduire , et de les compenser ,

- Aucune mesure de réduction de réduction des pêches / techniques dans les AMP N2000 depuis 15 ans

D'autres acteurs , de la plaisance , du transport maritime , du tourisme mais aussi des principales pressions terrestres exercées sur la mer

C'est pourquoi , en vue d'atteindre le BEE Bon Etat Ecologique ,



Les associations FNE Bretagne et FNE Pays de Loire demandent :

- 10% de protection forte , stricte européenne pour cette façade NAMO; avec
- Des critères scientifiques d'identification des écosystèmes et fonctionnalités écologiques le permettant
- La réduction des pressions et mise en œuvre ERC
- Pour conforter le lien Terre/Mer : Les estuaires
zones d'enjeux majeurs pour la reproduction des espèces, et notamment les espèces amphialines migratrices
- L'extension des RNN existantes avec des grandes zones de Protection Intégrale
- Assurer la **surveillance réelle** des ZPF , et donner les **pouvoirs de police**.



Et puisque le poids et le nombre des pressions va augmenter lié au déploiement à l'échelle industrielle de l' Eolien offshore :

- Pas d'éolien par principe dans aucune AMP
- De nouvelles zones de protection stricte notamment dans les zones Natura 2000 au large (du Golfe de Gascogne et mers Celtique)
- Pour les pertes d'habitats à compenser

Manifeste pour la protection des milieux marins

Vers des Zones de protection forte et stricte de FNE Bretagne et FNE Pays De Loire





**Retour sur le
débat sur site au
Parc Marin
d'Iroise**

**Floran
Augagneur**

**Président du
Débat « La Mer
en Débat » et
Vice-Président
de la CNDP**

3 minutes

Ateliers participatifs

Répartition en sous-groupes

3 thématiques au choix

1. **Etat de la mer / Etat des connaissances**
2. **Comment protéger la mer et les océans ?**
3. **Identifier les zones de protections de la biodiversité**

Voir slides suivantes pour les questions relatives à chaque thématique.

Etat de la mer / Etat des connaissances

De quelles informations a t-on besoin pour prendre les décisions ?

Comment protéger la mer et les océans ?

Comment atteindre un bon état écologique ? Quelle cohabitation avec les activités terrestres ?

Comment adapter le système de protection français aux enjeux du dérèglement climatique ?

Identifier les zones de protection de la biodiversité

Quelles sont les zones qui doivent être soumises à une protection forte et pourquoi ?

Comment sont déterminées les activités humaines en mer qui doivent y être régulées, comment et pourquoi ?

Quelle gouvernance des systèmes de protection ? Quelle place pour les citoyens ?

Quelle évaluation d'impact des activités, quel contrôle ?

Choisissez votre groupe (sondage Zoom)

1. **Etat de la mer / Etat des connaissances**
2. **Comment protéger la mer et les océans ?**
3. **Identifier les zones de protections de la biodiversité**

En attendant que les groupes soient finalisés en régie Zoom, nous vous proposons :

- **De revenir brièvement sur les échanges dans le tchat textuel (CPDP) – 5'**
- **Quelques prises de parole à l'oral – 10'**

Retour en plénière

Restitution et échanges libres

Restitution et échanges

Restitution des groupes :

Les 3 enjeux principaux débattus au sein de chaque groupe.

Un mot de la commission permanente du Conseil Maritime de Façade (CMF)

Puis un temps d'expression libre en plénière :

- Vos réactions à la restitution,
- Vos questions et avis sur d'autres sujets importants que nous n'aurions pas abordés, en lien avec la thématique du jour.



**Mot de la
Commission
Permanente du
Conseil Maritime
de façade (CMF)**

**Christophe
Le Visage**

**Représentant de la
commission
Permanente du CMF**

2 minutes

Expression libre et échanges en plénière

Merci d'utiliser la fonctionnalité Zoom « lever la main » pour indiquer votre souhait de prendre la parole.



Remerciements et conclusion

Karine Besses

**Déleguée régionale de
la CNDP**

**Membre de la
commission particulière
du débat public - NAMO**

Les prochains rendez-vous près de chez vous

Rencontres publiques :

- Le 30 janvier à Saint-Malo
- Le 13 février à Saint-Brieuc
- Le 19 mars à Lorient

Les prochains rendez-vous en ligne

Tables rondes en ligne :

- **Jeudi 15 février** : “Terre, mer et littoral : interdépendance et partage de gouvernance”
- **Lundi 4 mars** : “*Parcs éoliens, atterrage et raccordement : contraintes et critères de choix*”
- **Jeudi 21 mars** : “*Enjeux et défis pour la pêche et les autres activités en mer*”

Les prochains rendez-vous nationaux en ligne

- **Mardi 23 janvier** : Le bon état écologique de la mer, comment le définir et comment l'atteindre ?
- **Mardi 6 février** : Comment protéger la biodiversité marine ? Où et avec quels moyens ?
- **Mardi 13 février** : Les objectifs de la planification maritime : faut-il dépasser l'opposition entre exploitation et protection de la mer ?
- **Mardi 5 mars** : Le changement climatique : comment l'atténuer et s'adapter ?
- **Mardi 19 mars** : Au nom de l'urgence climatique, développer massivement l'éolien marin ?

□ **Retrouvez tous les événements sur le site du débat**
-> <https://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat/agenda>

Et aussi ...

- Déposer un avis sur la plateforme
- Poser vos questions à la maîtrise d'ouvrage
- Produisez un cahier d'acteur (collectivités, association, fédération, syndicat, etc.)
- Commentez les cartes !
- « Faites l'expérience ! » ->



La Mer en 3D

Le **16 mars 2024**, embarquez dans une journée de débats sur l'avenir de la mer dans 5 villes de France !

***400 citoyens et citoyennes, 5 Villes,
1 journée pour nos façades maritimes***

Rejoignez le dialogue !





**Merci à
toutes et à
tous pour
votre
participation !**